



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2017 – 05

Mercredi 05 avril 2017

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et mercredi : 17h30 à 19h00 - Jeudi : 15h30 à 17h00
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Cartes électorales

Vos nouvelles cartes électorales vous ont été distribuées dans votre boîte aux lettres en même temps que cet InfoMesnil. Si vous n'avez pas reçu votre carte, merci de rapidement contacter la mairie.



Cartes nationales d'identités

Comme évoqué sur l'infomesnil du 25 janvier 2017, nous vous informons que depuis le 28 mars 2017, nous ne sommes plus en mesure d'instruire les dossiers de cartes nationales d'identités.

Seules 13 villes du département possèdent actuellement le matériel pour réaliser les passeports biométriques. Ce sont donc ces 13 villes qui sont désormais habilitées à instruire les dossiers de cartes nationales d'identités.

Pour rappel les 13 communes habilitées sont les suivantes (*vous pouvez aller dans n'importe laquelle, même s'il est plus logique d'aller à Estissac*) : Arcis-sur-Aube, Brienne-le-Chateau, Creney-Près-Troyes, Bar-sur-Aube, Bar-sur Seine, Ervy-le-Châtel, **Estissac** (03.25.40.41.43), La-Chapelle-Saint-Luc, Nogent-Sur-Seine, Romilly-Sur-Seine, Sainte-Savine, Saint-Julien-Les-Villas et Troyes (*hôtel de ville et mairies annexes des Marots et des Chartreux*).

A noter que la procédure sera un peu différente que celle actuelle pour les passeports, c'est-à-dire que 2 possibilités s'offrent à vous :

- Soit vous venez en mairie de Mesnil-Saint-Loup retirer un dossier de carte nationale d'identité et vous prenez rendez-vous avec la Mairie d'Estissac pour faire votre dossier, muni de l'original de chaque document demandé et de votre dossier rempli, daté et signé en NOIR (uniquement la 1ère page à remplir).
- Soit vous pré-remplissez votre dossier sur internet (chez vous ou en mairie de Mesnil Saint Loup en prenant rendez-vous) puis l'imprimez et le déposez à la Mairie d'Estissac.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous informer et vous aider dans cette nouvelle procédure.

Le maire, Michaël SIMON



Calendrier électoral 2017

- Election présidentielle 2017 :

Dates : dimanche 23 avril 2017 (1^{er} tour) et le dimanche 07 mai 2017 (2^e tour)

Horaires : de 08h00 à 19h00

Lieu : à l'atelier (place de la mairie de Mesnil-Saint-Loup)

Vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité (obligatoire !).

Qui sont les candidats pour la présidentielle 2017 ?

Onze candidats ont obtenu les 500 parrainages nécessaires pour entrer dans la course à l'Élysée (*par ordre alphabétique*) :

- Nathalie Arthaud (*Lutte ouvrière*)
- François Asselineau (*Union populaire républicaine*)
- Jacques Cheminade (*Solidarité et progrès*)
- Nicolas Dupont-Aignan (*Debout la France*)
- François Fillon (*Les Républicains*)
- Benoît Hamon (*Parti socialiste*)
- Jean Lassalle (*Résistons !*)
- Marine Le Pen (*Front national*)
- Emmanuel Macron (*En marche !*)
- Jean-Luc Mélenchon (*La France insoumise*)
- Philippe Poutou (*Nouveau parti anticapitaliste*)



- Election législatives 2017 :

Les élections législatives françaises de 2017 auront lieu les 11 et 18 juin 2017 (*4 et 18 juin pour les Français de l'étranger*) afin d'élire **les députés** de la XV^e législature de la Ve République., à moins que l'Assemblée nationale ne soit dissoute plus tôt par le président de la République.

Le maire, Michaël SIMON

Horaires d'été déchetterie

Notre commune étant rattachée à la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA), nous disposons de deux sites de collecte de vos déchets (*déchets verts, gravats, bois, produits dangereux, peintures, appareils électro-ménager etc...*)

Pensez à demander à la Mairie votre pastille pour avoir le droit d'accès aux déchèteries.

La pastille et le dépôt d'ordure en déchèteries est totalement gratuit.

Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, 3 Rue Georges Clémenceau
10350 Marigny-le-Châtel - Tel : 03.25.21.52.32 - Fax : 03.25.21.64.36 - Mail : secretariat@ccoa-aube.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC PERIODE ETE DU 01/04 AU 31/10		
	Marcilly-le-Hayer	Marigny-le-Châtel
LUNDI	-- --	-- de 14h à 18h
MARDI	de 9h à 12h --	-- de 14h à 18h
MERCREDI	-- --	de 9h à 12h de 14h à 18h
JEUDI	de 9h à 12h --	-- de 14h à 18h
VENDREDI	-- --	-- de 14h à 18h
SAMEDI	-- de 13h à 17h30	de 9h à 12h de 14h à 18h

Interdiction de brûler ses déchets sur l'ensemble du territoire de Mesnil-Saint-Loup

Brûler les déchets verts, c'est interdit !

Depuis longtemps ancrée dans nos habitudes, activité à première vue anodine, nous continuons de **brûler des déchets verts** à l'air libre. **Il est pourtant strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts par les particuliers et les collectivités sur l'ensemble du département ***.

Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins des particuliers.

Les dangers

Une combustion très polluante

Le brûlage des déchets verts correspond à une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furannes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de déchets verts, c'est polluer autant que rouler 18 000 km avec une voiture essence récente !

Le brûlage des déchets verts et l'éco-buage sont interdits, en tout lieu et en toute circonstance.

LES EFFETS DES PARTICULES FINES SUR LA SANTE

De nombreux polluants sont émis lors des brûlages de déchets verts. Parmi eux, les particules fines constituent un problème sanitaire majeur, car elles pénètrent profondément dans les voies respiratoires. Ainsi, les impacts à court terme des particules fines (PM_{2,5}) sur la santé sont clairement établis. Ils correspondent à une augmentation des hospitalisations pour maladies respiratoires et crises d'asthme, et à une mortalité accrue, notamment lié à des pathologies cardiorespiratoires. Les expositions prolongées aux PM_{2,5} ont pour conséquence la réduction de l'espérance de vie, par une augmentation du risque de développer des maladies chroniques cardiovasculaires, respiratoires et des cancers. Plusieurs études épidémiologiques américaines et européennes ont montré une association entre l'exposition à long terme aux particules fines et le risque de survenue de cancer du poumon. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement a ainsi pu estimer que 6 à 11 % des décès par cancer du poumon étaient attribuables en 2002 à l'exposition aux particules fines. En octobre 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe la pollution de l'air extérieur comme étant « cancérogène pour l'homme ».

LA REGLEMENTATION

L'article 84 des Règlements Sanitaires Départementaux interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts et ménagers. Cela a été rappelé dans la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011. Les déchets végétaux des parcs et jardins sont assimilés à des déchets ménagers. Leur brûlage est donc interdit tout le temps, pour les particuliers, les collectivités ou les professionnels. Toute infraction est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 € (article 131-13 du code pénal).

Les chiffres

Le saviez-vous ?

42 000 décès par an liés à la pollution de l'air en France, et notamment aux particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀). Enquête sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans 25 pays de l'Union Européenne réalisée dans le cadre du programme CAFE (Clean Air For Europe) de la Commission européenne (2005).

165 kg par personne de déchets verts produits par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France (source ADEME).

Pourquoi cette interdiction ?

Ne brûlons pas notre capital santé !

Troubles de voisinage :

odeurs, fumées

Risques d'incendies

Augmentation de la pollution atmosphérique :

source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et particules

Impact sanitaire : la perte moyenne d'espérance de vie liée à la pollution particulaire est d'environ 8 mois par personne en France (source : sante.gouv.fr, 2002)



Suite →...

LES SOLUTIONS

Sur place, en gestion personnelle :

- Le paillage - avec broyat - (branchages, gazons), est le plus simple et le moins coûteux. Il consiste à recouvrir le sol avec les déchets verts ce qui permet de le protéger et de le fertiliser durablement en même temps.

- Le compostage domestique, pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés (déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas, etc.). Cela permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer et de produire un amendement de qualité pour les sols cultivés

En gestion collective :

- Nous mettons en place depuis 3 ans maintenant une zone de stockage pour les déchets verts ZA du Pré Haut à Mesnil Saint Loup (voir article dédié).

- La collecte en déchèterie, il est possible également d'amener les déchets verts à la déchèterie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (voir horaires d'ouverture dans article dédié).

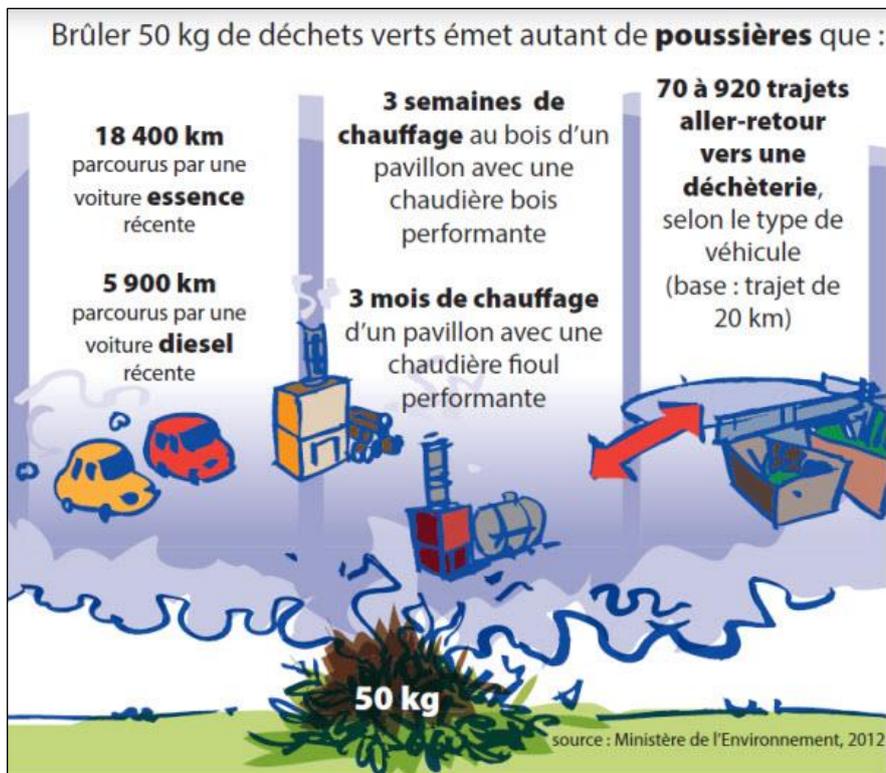
Extrait de l'arrêté municipal n° 2017/07 pour Mesnil-Saint-Loup.

Article 1 : Il est formellement interdit de brûler de manière permanente et sur l'ensemble du territoire de la commune de Mesnil Saint Loup tous types d'ordures ménagères, ainsi que tous végétaux, résidus mouillés, matières synthétiques plastiques ou caoutchoutées et autres matériaux susceptibles de dégager des fumées épaisses, nocives ou malodorantes.

Article 2 : Toute incinération de leurs déchets par les établissements industriels, commerciaux et assimilés de même que par les entreprises de travaux publics est interdite. De même, la combustion à l'air libre aux fins de récupérer les objets qui pourraient en résulter (fil de cuivre, fer étamé) est formellement interdite.

ARTICLE 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté sont passibles d'une verbalisation de première classe conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.

Le maire, Michaël SIMON



Références :

- *Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts :*

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_34130.pdf

- *Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique : Article 7 -*

<http://www.senat.fr/basile/visioPrint.do?id=gSEQ130807867>

- *Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique -*

<https://www.legifrance.gouv.fr>

Espaces verts et déchets verts

Espaces verts – Cadre de vie

Les travaux de printemps reprennent avec certains changements qui seront visibles dans notre environnement afin de mieux le protéger.

En application de la loi zéro phyto, les employés communaux n'utiliseront plus de désherbant chimique sur les voiries et accotements (hors cimetièrè où il y a une autorisation).

La commune fait l'acquisition d'un désherbeur thermique. Cette technique aura un effet qui ne sera pas forcément visible rapidement. Il est nécessaire de faire plusieurs passages pour que l'effet recherché soit visible.

Concrètement, il y aura quelques herbes là où nous n'avons pas l'habitude d'en voir.

Il faudra probablement cumuler plusieurs techniques afin d'obtenir un résultat satisfaisant. Il est possible que certains espaces redeviennent « en herbe », ce qui évitera le ruissellement des cailloux. Des essais seront faits et nous aviserons au fil des mois sur les meilleurs choix à faire.

Cette nouvelle réglementation demande de la patience, toutefois le conseil municipal reste vigilant au bon entretien du village, à sa propreté et à son aspect agréable.

Vos remarques peuvent nous être utiles pour avancer ensemble dans le sens d'une meilleure gestion de l'espace public, dans le respect d'une nécessaire nouvelle gestion environnementale.

Déchets verts - Compost

Permanence le lundi de 18h00 à 19h00, à la zone artisanale du Pré-haut.

Rappels : type de végétaux acceptés : uniquement les branchages (branches d'arbres et tailles de thuyas...)

Diamètre maximum des branches (5 à 7 centimètres).

En raison des réglementations, nous ne pouvons accepter les herbes, gazons et feuilles. Si vous venez avec une petite remorque contenant des branches et de l'herbe de tonte, nous serons contraints de refuser le tout. L'utilisation de ce dépôt n'est proposée qu'aux particuliers et non aux professionnels.

Ce service, qui satisfait déjà un bon nombre d'habitants se poursuit.

Vous pouvez continuer à venir chercher du mulch (paillis) ou compost aux heures de permanence, avec vos propres moyens et jusqu'à épuisement du stock.

Michaël SIMON, maire

Valérie GATOUILLAT-VELUT, adjointe responsable espaces verts/fleurissement

Dame nature

Le conseil municipal de Mesnil-Saint-Loup remercie les organisateurs de l'opération " DAME NATURE PROPRE " et en particulier Michel BECARD et l'ACM.

Ce nettoyage de printemps est l'occasion pour tous les citoyens de se mobiliser pour la préservation et la qualité de notre cadre de vie.



Propre Nature

En effet, le 25 mars dernier les rues de notre village et les accotements des routes qui mènent aux villages voisins, ont été débarrassés de tous les déchets qui jonchaient le sol.

Les volontaires se sont ensuite retrouvés à l'atelier place de la mairie pour échanger un goûter avec des habitants de Faux-Villecerf, qui ont eux aussi procédé à cette même opération de nettoyage.

C'est grâce à ce genre d'opération que nous pourrions transmettre à la nouvelle génération les bonnes habitudes à avoir pour garder une nature propre.

Michaël SIMON et l'ensemble du conseil municipal.



Vous souhaitez rénover votre logement ?

Vous pouvez peut-être bénéficier des aides financières de l'Anah...

Pour quels travaux ?

Rénovation énergétique : Isolation des combles, isolation des murs, Remplacement de chaudière, installation d'un poêle à granulés, remplacement de fenêtres, installation d'une VMC,...

Perte d'autonomie / Handicap : Remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, installation d'un monte escalier électrique, élargissement des portes, construction d'une rampe d'accès au logement, domotique (déclenchement automatique de l'éclairage, fermeture des volets),...

Conditions d'éligibilité

- Vous devez être propriétaire occupant de votre logement ;
- Vous ne devez pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'achat du logement ces 5 dernières années ;
- Les travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment ;
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier ;

Pour les travaux d'amélioration énergétique uniquement :

- les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins **25 %** ;

→ Votre logement doit être achevé avant le **1^{er} juin 2001**.

Qui est concerné ?

Les propriétaires occupants dont le revenu fiscal de référence est inférieur aux plafonds de ressources ci-dessous :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources du ménage (en €)*	
	Ménages très modestes	Ménages modestes
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 506	37 826
5	33 774	43 297
Par personne en plus	+ 4 257	+ 5 454

* Plafond applicable en 2017 à comparer au revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur votre avis d'imposition de 2016 (RFR 2015) ou votre avis d'imposition de 2017 s'il est déjà disponible (RFR 2016).

Quel est le montant d'aides ?

Rénovation énergétique : 45 à 60 %
selon un plafond de travaux maximum de 20 000 € HT

Perte d'autonomie / Handicap : 35 à 50 %
selon un plafond de travaux maximum de 20 000 € HT

Vous êtes intéressés ou désirez en savoir plus

N'hésitez pas à contacter les bureaux de la délégation locale de l'Anah :

DDT de l'Aube - Anah
2 mail des Charmilles
10 000 TROYES

(du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)



03 25 46 21 44

(du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)



ddt-shcd-bhan@aubc.gouv.fr



Début des travaux de voirie à partir du lundi 24 avril 2017

Nous vous informons que les travaux voirie (voir l'infomesnil du 01^{er} mars) débuteront le 24 avril par la RD23 vers le gymnase.

Nous ne connaissons pas encore le planning précis, mais sachez qu'un plan de déviation sera mis en place et qu'il faudra s'attendre à des circulations alternées sur les routes concernées par les travaux.

Le maire, Michaël SIMON



Dimanche 14 mai 2017 - Vide-grenier des pompiers à Mesnil-Saint-Loup



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

ORGANISE SON 8^{ème} VIDE GRENIER
à

MESNIL SAINT LOUP

LE DIMANCHE 14 MAI 2017

de 6 H à 18 H

110 EXPOSANTS

1[€] le mètre pour les particuliers

RESERVATIONS AU 03.25.40.60.57

Vides-greniers

- Samedi 8 et Dimanche 9 avril 2017 :

Autour de Troyes : Rouilly-Saint-Loup - Menois

Plaine d'Arcis : Savières (30 exposants)

- Dimanche 9 avril 2017 :

Barséquanais : Gyé-Sur-Seine (30 exposants) et Saint-André-les-Vergers (vide-quartier) rue du Commandant-Charcot

- Dimanche 16 avril 2017 :

Barsuraubois : Proverville et Rosnay-l'Hôpital (50 exposants)

- Samedi 22 et Dimanche 23 avril 2017 :

Troyes et agglomération : Rosières-Près-Troyes

- Dimanche 23 avril 2017 :

Autour de Troyes : Laines-aux-Bois et Essoyes (28 exposants)

Barsuraubois : Bar-sur-Aube (30 exposants) et Morvilliers

Plaine d'Arcis : Bessy (60 exposants)

Nogentais : Gumery

- Dimanche 30 avril 2017 :

Troyes et agglomération : Mousseux (130 exposants) et Verrières (70 exposants)

- Lundi 1er mai 2017 :

Barsuraubois : La Chaise (50 exposants) et Vauchonvilliers (50 exposants)

Plaine d'Arcis : Lhuître (100 exposants)

Troyes et agglomération : Isle-Aumont (120 exposants) et Les-Noës-Près-Troyes (140 exposants)

Nogentais : La Louptière-Thénard (50 exposants)

Pays d'Othe : Maraye-en-Othe (50 exposants)



INFO SANTÉ

VACCINATION

Êtes-vous à jour ?



La vaccination : la meilleure protection pour vous et votre entourage

Le vaccin est la seule protection efficace contre certaines maladies infectieuses, pouvant se révéler graves (atteintes respiratoires ou du cerveau, surdité, stérilité...).

Ne pas se faire vacciner, c'est risquer de contaminer les personnes les plus vulnérables de notre entourage : nouveaux nés, personnes âgées ou fragiles...

Une couverture vaccinale insuffisante...

L'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande une couverture vaccinale Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) à 95 % pour interrompre la transmission de ces trois maladies. Avec seulement 90,6 % des enfants vaccinés¹, la France est encore loin de ce taux.

Depuis le début d'année, la région Grand Est est touchée par une épidémie de rougeole. Entre le 30 janvier et le 20 mars 2017, 66 cas de rougeole ont été recensés sur les départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle. À titre de comparaison, seuls 4 cas avaient été déclarés en 2016 sur toute la région Grand Est.

¹ Enfant ayant reçu au moins une dose de vaccin à 24 mois. Sources PMI-Drees-SpFrance, données 2014.



La Semaine Européenne de la Vaccination du 23 au 29 avril 2017

Autour de l'ARS, de nombreux acteurs se mobilisent au cours de la Semaine de la Vaccination.

Cette année, plusieurs opérations sont mises en place : conférences, vérification des carnets de vaccination, information sur les lieux où l'on peut se faire vacciner gratuitement... autant d'actions de proximité prévues pour promouvoir la vaccination afin qu'elle devienne un réflexe pour tous.



Suivez facilement vos vaccins avec le carnet de vaccination électronique

Le carnet de vaccination électronique (CVE) vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins.

Créer son CVE est simple et gratuit. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements sur le site www.mesvaccins.net et de la faire valider par votre médecin traitant.

Le CVE vous alerte par SMS ou mail, au moment de vos rappels.

Et vous, où en êtes-vous dans vos vaccinations ?

Pensez à faire, à l'occasion d'une prochaine visite, un bilan avec votre médecin traitant ou à demander conseil à votre pharmacien, votre infirmier ou votre sage-femme.

Consultez l'annuaire des sites publics de vaccination sur www.grand-est.ars.sante.fr/rubrique/Grand_public > Protégez votre santé



VRAI ou FAUX ?

Un retard de vaccination oblige le patient à tout recommencer
> **FAUX** Il suffit de reprendre les vaccins là où ils ont été interrompus et de compléter la vaccination avec le nombre d'injections nécessaires en fonction de l'âge.

Se faire vacciner, c'est risqué

> **FAUX** Comme tout principe actif et comme n'importe quel médicament, le vaccin peut entraîner des effets indésirables bien connus (fièvre, douleurs au point d'injection). Il demeure plus risqué de ne pas être vacciné que de l'être : les complications liées aux maladies sont plus graves et fréquentes que les complications liées aux vaccins. Toutes les contre-indications à la vaccination sont décelées par le médecin lors de la consultation.

Tous les vaccins n'ont pas vocation à être prescrits à tout le monde

> **VRAI** L'objectif est la juste vaccination : il s'agit de vacciner les personnes concernées contre les maladies appropriées. Certaines vaccinations concernent tout le monde comme les vaccins contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite. D'autres peuvent être recommandées en fonction du profil ou de l'activité (personnes fragilisées ou au système immunitaire affaibli, seniors, étudiants et professionnels de santé, professionnels travaillant au contact d'eaux usées...).



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé Grand Est - www.grand-est.ars.sante.fr

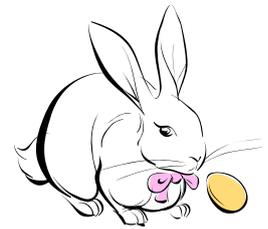
AVRIL 2017 / ARS Grand Est

Bibliothèque de Mesnil-Saint-Loup
4 bis place du terreau

Venez découvrir les 500 livres que nous avons choisis pour vous à la BDP (*bibliothèque départementale de prêt*). Voici les **permanences** de la bibliothèque durant les vacances de Pâques :

Jeudis 13 et 20 avril 2017 de 17h à 19h
Samedis 15 et 22 avril 2017

L'heure du conte aura lieu le mercredi 19 avril à 16h30
Nous vous accueillerons avec plaisir pour écouter nos conteuses.



Bernadette Simon
Responsable Bibliothèque

Service de garde

- **Médecin** : 15 (pour le nom du médecin de garde) - **Pharmacie** : 15 (pour obtenir la pharmacie de garde)
- **Gendarmerie** : 17 (ou Estissac 03.25.40.40.11) - **Pompiers** : 18 ou 112

**** Prochain infomesnil : mercredi 03 mai 2017****

Informations diverses

Paroisse

Dimanche 09 avril 2017 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf (*Fête des Rameaux messe en familles*)

Jeudi 13 avril 2017 : 19h00 à Mesnil-Saint-Loup (*Jeudi Saint*)
21h30 à Mesnil-Saint-Loup (*Adoration*)

Vendredi 14 avril 2017 : 19h00 à 10h30 à Pâlis (*Vendredi Saint*)

Samedi 15 avril 2017 : 21h30 à Mesnil-Saint-Loup (*Veillée Pascale*)

Dimanche 16 avril 2017 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Pierre (*Jour de Pâques messe en familles*)
19h00 à Mesnil-Saint-Loup (*prière du soir*)

Dimanche 23 avril 2017 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

Dimanche 30 avril 2017 : Messe à 10h30 à Pâlis

La paroisse

Théâtre

Un beau succès, qui nous encourage à proposer du théâtre au village... mais de préférence à la morne saison : de novembre à février ?

En effet, malgré (ou grâce à ?) un soleil éclatant, 121 personnes sont venues passer un très bon moment avec les comédiens de L'ÉTOILE d'Arcis le 26 mars dernier ; plaisir, talent, générosité, enthousiasme...

Les ingrédients du spectacle vivant constituent un bon remède à la morosité !

Merci à tous - RV à l'automne ?

Pour l'ACM - Yves BERTRAND



Au comptoir du fromager participe au dimanche à la campagne

Dans le cadre de l'opération un dimanche à la campagne, l'EARL du chemin rouge ouvre les portes de son élevage de 10h à 19h le 30 avril 2017.

Visite de l'élevage laitier et explications du processus de transformation à la ferme, fromagerie.

Programme de la journée :

- Ballade à cheval et poneys
- ACM (association culturelle de Mesnil) : buvette au profit de l'association
- Pique et Pique, Clarisse SIMON : création et confection de vêtements
- Psykoz, Antoine BECARD : expo photos
- Le cellier St-Loup Emmanuelle SIMON : vins
- Le Mime Phil : orgue de barbarie
- Bar à lait, crêpes
- Jardin botanique : Michel et Odile BECARD

Pour plus d'infos rendez-vous sur le site terres et vignes : www.terres-et-vignes.org

Earl du chemin rouge

Les 20 ans de la gym

Nous allons fêter les 20 ans de la gym le mercredi 26 Avril à 19h00 à la salle polyvalente de Mesnil-Saint-Loup.

Auparavant c'était de la gym douce avant 1996, ensuite étirements et abdos fessiers avec Françoise Jacquot.

Les anciennes participantes vont recevoir une invitation mais je n'ai certainement pas retrouvé tous les noms.

Vous pouvez vous faire connaître auprès de :

Françoise Bécard au 03.25.40.47.45

**15^{ème} Randonnée
Pédestre et VTT
de l'E.S.M Mesnil-St-Loup
Lundi 1^{er} mai 2017**

3 circuits vous seront proposés :
7 kms, 15 kms et 21 kms
Départ libre du lavoir des Roises de
BUCEY en OTHE



Inscriptions sur le lieu de départ de 8h à 11h
(10h maxi pour les 21 kms)

- 5 € par personne
 - gratuit pour les - de 10 ans.
- Ravitaillements sur les circuits

Imprimé par nos soins

Renseignements : 03-25-40-49-25 ou 03-25-40-44-98

Cellier-St-Loup

A l'occasion des fêtes de Pâques, le Cellier-Saint-loup reste à votre disposition, pour agrémenter vos repas de vins. Choix parmi 40 appellations des Régions Bourgogne, Bordeaux, Beaujolais, Champagne, Côtes du Rhône, et Languedoc et une sélection de 19 vins issus de l'agriculture biologique.

Nous serons également présents sur deux sites (Villadin et la fromagerie de Mesnil-St-Loup) lors du Dimanche à la Campagne le 30 avril 2017. A cette occasion vous pourrez déguster et acheter une sélection des vins de la Cave.

Le Cellier St Loup est ouvert du lundi au samedi de 10H00 à 19H00.

Au 12 rue des Bûchettes à Mesnil.

Merci de nous prévenir de votre venue au 03.25.73.33.62 ou 06.21.22.40.44

Bonnes fêtes de Pâques à toutes et tous.



Emmanuelle et Eric SIMON

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération

JSVPO Pétanque

JSVPO section pétanque loisir FONTVANNES

DIMANCHE 9 AVRIL

PREMIER CONCOURS ADHERENTS

sera a la mêlé

INSCRIPTION 14 H JET DU BUT 15H

LA CARTE ADHERENT EST DE 12 €
POUR LA SAISON 2017

ET UNE PARTICIPATION DE 2 € PAR CONCOURS

DEBUTANT ACCEPTER
VOUS ETES INTERESSEZ
POUR TOUT RENSEIGNEMENT

VEUILLEZ CONTACTER FRANCK
AU 06/48/12/97/73

Petites annonces

A vendre :

- Une remorque en fer monté sur châssis de voiture : 30€
- Un moteur de tondeuse 5€, une tondeuse en état de marche : 20€, une tondeuse tractée Kerbota (*très bon état de fonctionnement avec 50 heures de fonctionnement*) : 180€
- Une scie à bois pour bûches sur roues avec moteur électrique de 380V : 50€
- Plusieurs ventilateurs industriels en 220V et 380V : de 10€, 20€ et 30€ selon les modèles
- Un soc pour labour sur motoculteur : 10€

Jean SIMON - 03.25.40.43.94 après 19h00

Vends CLIO 2003 - 75 000 kms

S'adresser à Geneviève SIMON au 03.25.49.29.90

Offre d'emploi :

Recherche agent d'entretien pour des missions de nettoyage des locaux et de transports d'usagers.
Le poste est à ¾ temps en CDD à pourvoir rapidement.

ROUX Pierre – chef de service IMPRO l'accueil – 03.25.40.42.64



Pour un séjour adapté avec des adultes en situation d'handicap, nous accompagnerons 14 vacanciers pour 4 encadrants
Je recherche 2 animateur(trice)s et 1 assistant(e) sanitaire.

Indemnité : 35€ brut par jour pour les animateurs et 38€ brut par jour pour l'AS.

Lieu du séjour : Aix en Provence (13)

Date et durée du séjour : du 29 juillet au 19 août 2017 (22 jours).

1 jour de congé par semaine.

Profil recherché et condition : PSC 1 obligatoire pour l'AS, être âgé de 21 ans minimum et titulaire du permis B depuis plus d'un an (conditions pour conduire les véhicules de location), expérience souhaitée dans l'animation et en particulier en séjour de vacances ordinaire ou adapté, avoir un bon relationnel avec les personnes déficientes et une capacité d'adaptation à leurs besoins et à leurs attentes et avoir participer au Séminaire de formation obligatoire du 30 juin 1er et 2 juillet 2017 sur Besançon. Si vous êtes intéressés vous pouvez m'envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : christophehaas18@gmail.com

